

L'unilatéralisme n'est pas un privilège exclusif des États-Unis. À un autre niveau, la France a également tenté d'évaluer la performance antiblanchiment de ses voisins. Les rapports de la Mission d'information sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, qui ont pointé du doigt le Luxembourg, le Royaume-Uni, Monaco, le Liechtenstein et la Suisse, ont réussi à créer un grand malaise.

3.1.2 Des « États voyous » à l' « Axe du mal »

Depuis 1988, le département d'État est tenu de présenter au Congrès un rapport annuel intitulé *Tendances du terrorisme mondial*³⁰. Ce rapport, qui compile une masse impressionnante d'informations sur des attentats terroristes, vise notamment à identifier les États qui commanditent des attaques contre des cibles américaines. Sept pays y figurent de façon presque permanente depuis 1993 : Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Des sanctions importantes, économiques et militaires, sont prévues à leur égard.

Depuis 1996, ce même rapport évalue les efforts déployés par tous les pays en vue de coopérer avec les États-Unis en matière de lutte antiterroriste. Les critères d'évaluation sont nombreux et précis (nombre d'arrestations, de sentences condamnatoires ou d'extraditions vers les États-Unis d'individus ayant perpétré des attentas contre des citoyens ou des « intérêts » américains ; niveau global de coopération au cours des cinq dernières années, incluant notamment la coopération pour prévenir des attaques terroristes). Contrairement au reste du rapport, cette évaluation n'est pas rendue publique.

Les conclusions du rapport annuel sur le terrorisme n'ont pas connu la même fortune que la procédure de la *certification*. Dans l'analyse et la stratégie politiques américaines, c'est l'expression « État voyou/Rogue State » qui s'est imposée. Utilisée pour la première fois par l'administration Bush père en 1990, elle a été appliquée à l'Irak lors de la guerre du Golfe et ensuite à tous les pays qui, selon Washington, soutenaient le terrorisme, détenaient des armes de destruction massive ou pouvaient provoquer un « Pearl Harbor » électronique et informatique paralysant les centres vitaux des États-Unis. Malgré sa réussite médiatique, ce concept a été officiellement abandonné en juin 2000 au profit de la catégorie plus vague d'« État source d'inquiétude/State of Concern », que la presse et le langage diplomatique n'ont même pas eu le

³⁰ *Patterns of Global Terrorism*, préparé en vertu de la section 2656 f (a) du Code des États-Unis d'Amérique, telle que modifiée en 1996 par la Loi sur le terrorisme et l'application effective de la peine de mort.